

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019, une enquête publique est prescrite en mairie de Saint-Agnant-de-Versillat pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 20 janvier 2020 (à 9 h) au vendredi 21 février 2020 (à 12 h), sur la demande formulée par M. Jean-Claude POUXVIEL, président de la société par actions simplifiée Carrières de Condat (dont le siège social est au 7, rue du Commandant Charcot, 87220 FEYTIAT) en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située au lieu-dit « Chanseaux », à Saint-Agnant-de-Versillat.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public, en mairie de Saint-Agnant-de-Versillat, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

- les lundi, mardi et mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30,
- et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Creuse (www.creuse.gouv.fr - rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'à sa clôture, le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Saint-Agnant-de-Versillat,
- soit par courrier adressé à la mairie de Saint-Agnant-de-Versillat à l'attention du commissaire enquêteur,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr (en précisant l'objet de l'enquête).

Mme Marie-Françoise MARCON, assistante technique du commerce à la chambre de commerce et d'industrie de la Creuse en retraite, commissaire enquêteur désigné par Mme le vice-président du tribunal administratif de Limoges, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Saint-Agnant-de-Versillat, pour recevoir ses observations les :

- lundi 20 janvier 2020, de 9 h à 12 h,
- vendredi 31 janvier 2020, de 9 h à 12 h,
- mardi 11 février 2020, de 14 h à 17 h,
- et vendredi 21 février 2020, de 9 h à 12 h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint-Agnant-de-Versillat, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'état (www.creuse.gouv.fr).

Toutes informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de M. Christophe LEPROVAUX (☎ 05.55.49.90.10 ou 06.77.05.27.57).

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous la forme d'un arrêté autorisant le projet - lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques -, ou refus d'autorisation.